

## Chapitre 4. L'OFFRE ET LA DEMANDE EN BOIS AU JAPON

### Préface

La présente étude, financée par l'OIBT, qui porte sur l'offre et la demande en bois au Japon a été menée par le Centre japonais d'information et de recherche sur les produits ligneux (JAWIC)<sup>98</sup> et préparée par M. Satoshi Tachibana (chercheur associé au JAWIC) de l'université de Tsukuba (Japon). Elle s'est inspirée d'une étude de 2008 intitulée *Japanese wood market and use of tropical wood*<sup>99</sup> (Le marché du bois et l'emploi de bois tropicaux au Japon) couvrant la période 1945 à 2008.

### Situation de la forêt et de la filière des produits forestiers au Japon durant la période 2008-2017

#### Ressources forestières

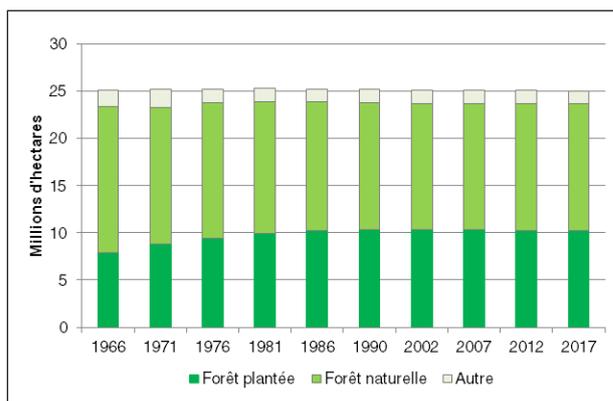
Au Japon, les terres boisées couvrent une superficie forestière totale d'environ 25 millions d'hectares, un chiffre stable depuis les années 60. Toutefois, le rapport de composition entre la forêt naturelle et la forêt plantée a évolué, comme l'indique la figure 4.1. C'est durant la guerre et la période de reconstruction qui l'a suivie que les forêts ont été exploitées à grande échelle en raison des importantes quantités de bois qui se sont avérées nécessaires pour garantir l'approvisionnement requis. Le reboisement a alors été favorisé pour remettre en état les terres dégradées après exploitation. Du milieu des années 50 jusqu'au milieu des années 70, plus de 300 000 ha de surfaces ont ainsi été reboisées chaque année, avec pour résultat une augmentation des forêts plantées durant les années 60 à 80, alors que la surface de forêt naturelle reculait. Les essences principalement utilisées pour planter des forêts durant cette période étaient *Cryptomeria japonica* (cèdre du Japon), *Chamaecyparis* (cyprès du Japon) et *Larix kaempferi* (mélèze du Japon), les deux premières offrant les caractéristiques souhaitables que sont croissance rapide, rectitude et facilité de transformation.

À partir du milieu des années 50 jusqu'au milieu des années 60 essentiellement, le bois de feu et le charbon de bois qui étaient les principaux combustibles ont été délaissés au profit du pétrole et du gaz au fil de l'essor de la croissance économique (la révolution du combustible). La demande en bois de feu et en charbon de bois a alors diminué de manière radicale pendant la révolution du combustible tandis que celle en matériaux de construction et produits papier augmentait rapidement du milieu des années 50 jusqu'au début des années 70, la période de forte croissance économique. En réponse à cette demande, on a promu «l'expansion des boisements» afin de faciliter la transition des forêts naturelles, telles que celles utilisées pour le bois de feu, aux forêts plantées.

<sup>98</sup> Fondé à l'origine en 1974 sous le nom de *Wood-Products Stockpile Corporation*, le JAWIC (Centre japonais d'information et de recherche sur les produits ligneux) a été renommé en 1991. Le JAWIC promeut les activités visant à soutenir la sécurisation de l'offre en bois, par le recueil, l'analyse et la diffusion d'informations sur l'offre et la demande en bois, les prix, la production, la distribution, et la consommation. M. Satoshi Tachibana est un expert chevronné de la recherche sur le commerce du bois et conduit des travaux de recherche de nature quantitative et qualitative sur le commerce mondial des produits forestiers depuis le milieu des années 90.

<sup>99</sup> FAO/JAWIC 2008. *The Japanese wood market and use of tropical wood*. Disponible sur: <http://www.fao.org/forestry/18282-0c6347955461596080c8333bc5c3c4c4a.pdf>

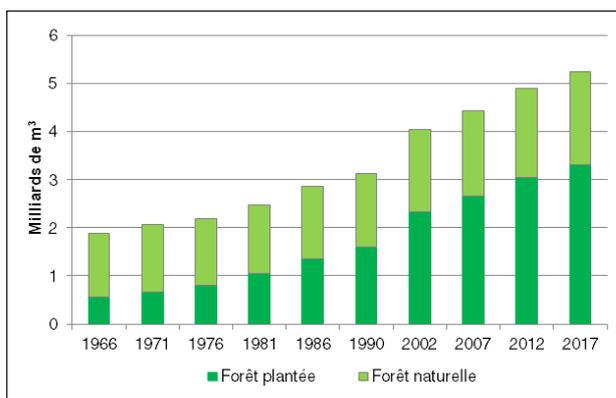
Figure 4.1: Évolution de la superficie forestière au Japon



Source: Agence japonaise des forêts (2010), *Annual Report on Forest and Forestry in Japan 2010* et *Shinrin shigen genkyō* (Étude d'inventaire des forêts) (<http://www.rinya.maff.go.jp/j/keikaku/genkyou/index1.html>)

Du point de vue de la conservation des sols, une terre dégradée devrait être reboisée dès que possible. C'est pourquoi, en raison de leur taux de croissance élevé et de leur forte valeur économique ont été sélectionnées des essences de conifères telles que *Cryptomeria japonica* (cèdre du Japon), *Chamaecyparis* (cyprès du Japon), *Larix kaempferi* (mélèze du Japon), (*Picea jezoensis* (Épicéa du Japon), *Abies sachalinensis* (sapin de Sakhaline), *Pinus densiflora* (pin rouge du Japon) ou *Pinus thunbergii* (pin noir du Japon).

Figure 4.2: Évolution du matériel forestier sur pied au Japon



Source: Agence japonaise des forêts (2018), *Annual Report on Forest and Forestry in Japan 2018* et *Shinrin shigen genkyō* (Étude d'inventaire des forêts) (<http://www.rinya.maff.go.jp/j/keikaku/genkyou/index1.html>)

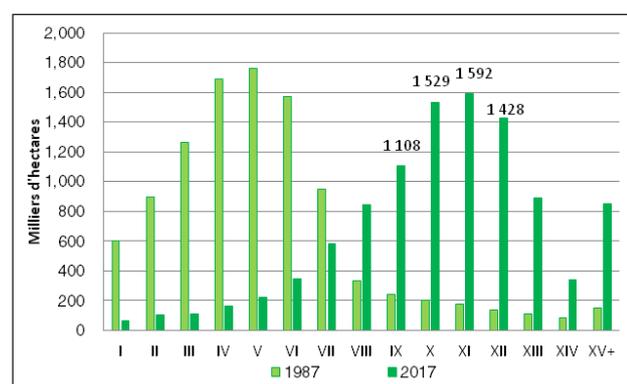
Au Japon, le matériel forestier sur pied est en augmentation constante depuis les années 60, comme l'indique la figure 4.2. Il a en effet quasiment triplé, passant de 18,8 milliards de m<sup>3</sup> en 1966 à 52,4 milliards de m<sup>3</sup> en 2017. Si le volume de matériel sur pied est resté stationnaire en forêt naturelle, il a toutefois nettement augmenté dans les forêts plantées depuis les années 70. Cela s'explique par la conversion des forêts naturelles en forêts plantées depuis les années 50.

La figure 4.3 montre l'évolution de la structure de l'âge des forêts plantées entre 1987 et 2017. On constate une répartition disproportionnée des classes d'âge aussi bien en 1987 qu'en 2017. Dans les forêts plantées, une part élevée se situe dans la

classe d'âge X-XII (51 à 65 ans après plantation), par exemple 1,1 million d'ha dans la classe d'âge IX, 1,5 million d'ha dans la classe d'âge X, 1,6 million d'ha dans la classe d'âge XI et 1,4 million d'ha dans la classe d'âge XII en 2017. En général, une forêt plantée de cèdre du Japon peut être récoltée au terme de 50 années lorsque la plupart des arbres ont atteint un âge exploitable. Toutefois, au cours des deux ou trois décennies passées, les coupes claires ont stagné, ce qui s'est traduit par des reboisements négligeables et une petite surface de forêt dans les classes d'âge jeunes.

Depuis les années 2000, après la conclusion du Protocole de Kyoto, le Gouvernement japonais promeut activement les coupes d'éclaircie dans les forêts plantées pour prévenir le réchauffement du globe. En outre, l'Agence japonaise des forêts a adopté des mesures visant à favoriser les coupes rases et le reboisement aux fins de rajeunir les forêts plantées matures. La superficie de jeunes forêts plantées devrait donc augmenter progressivement dans les années à venir.

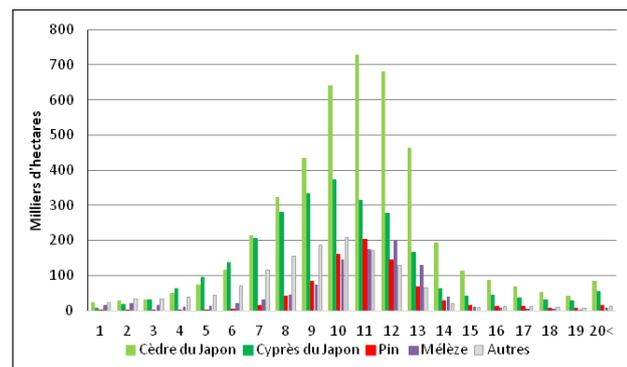
**Figure 4.3: Structure des classes d'âge en forêt plantée, 1987 et 2017**



Source: Agence japonaise des forêts (1987, 2017), *Shinrin shigen genkyō (Étude d'inventaire des forêts)*

Si l'on examine les classes d'âge des principales essences de conifères plantées en termes de structure, quatre: cèdre du Japon, cyprès du Japon, pin et mélèze du Japon, présentent une répartition irrégulière comme le montre la figure 4.4. Cela s'explique par la période d'expansion des boisements indiquée précédemment. Aujourd'hui, les cèdres et mélèzes du Japon ayant atteint leur âge exploitable – à savoir entre 50 et 60 ans –, les activités forestières d'éclaircie et de récolte finale y sont menées progressivement.

**Figure 4.4: Structure de l'âge par essence de conifère plantée, 2017**



Source: Agence japonaise des forêts (2017), *Shinrin shigen genkyō (Étude d'inventaire des forêts)*

## Dispositif de l'administration

### (1) Cadre de base de la gestion des forêts au Japon

La loi de base sur les forêts et la foresterie a été instaurée en 2001 en remplacement de la loi de base sur les forêts, qui datait de 1964. Cette dernière avait été promulguée pour développer la foresterie en réponse à une augmentation sensible de la demande en bois durant les périodes de forte croissance économique. Toutefois, de la seconde moitié des années 70 jusqu'aux années 90, la demande en bois a fluctué et stagné, et le Japon a aussi été confronté à un recul de son taux d'autosuffisance en bois. Afin de répondre à ces changements, la loi de base sur les forêts et la foresterie a été adoptée pour pouvoir intégrer les multiples fonctions des forêts, telles que la protection des bassins versants, la conservation des terres, la prévention du réchauffement du globe, etc. Il convient de noter que l'ajout de l'industrie de la transformation du bois au texte de la loi de base a aussi été un élément important.

Le Plan de base pour les forêts et la foresterie constitue la politique nationale de fond qui régit les forêts et la foresterie au Japon, tandis que le Plan national des forêts fournit les lignes directrices nationales de la gestion des forêts. Dans le Plan de base pour les forêts et la foresterie, les forêts sont classées en trois types selon leur fonction primaire: Forêts de conservation des sols et des eaux; Forêts de coexistence entre l'humain et la forêt; et Forêts d'utilisation durable des ressources.

### (2) Révision de la politique pour la revitalisation des forêts et de la foresterie

En 2011, au titre de la première année de revitalisation des forêts et de la foresterie, le Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF) a revu les politiques forestières et révisé la loi sur les forêts, introduit le Système d'appui direct à la gestion des forêts et à la conservation environnementale et élaboré les nouveaux Plan de base sur les forêts et la foresterie et Plan national des forêts.

En avril 2011, la Loi sur les forêts a été révisée aux fins d'introduire 1) le système de vérification de la gestion correcte des forêts dont les propriétaires ne sont pas connus; 2) le système de décrets administratifs visant à arrêter l'exploitation sans autorisation et obliger ces exploitants à replanter; et 3) le système du Plan de gestion des forêts destiné à promouvoir la coordination et la rationalisation des pratiques forestières chez les groupes de petits propriétaires forestiers.

Le Système d'appui direct à la gestion des forêts et à la conservation environnementale désigne un programme de subventions qui accompagne les coûts de gestion des forêts, y compris les coupes d'éclaircie et la construction de routes forestières, associées à des activités de gestion forestière<sup>100</sup>.

### Exploitation des forêts par la filière des produits forestiers

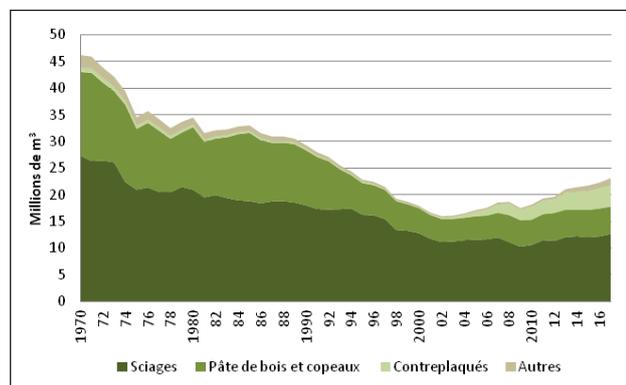
Ainsi que le précise l'[Annual Report on Forest and Forestry in Japan: Fiscal Year 2017](#) (Rapport annuel sur les forêts et la foresterie au Japon) de l'Agence japonaise des forêts, «les

<sup>100</sup> *Annual report on forest and forestry in Japan* (Rapport annuel sur les forêts et la foresterie au Japon), exercice 2012. Disponible sur: <http://www.rinya.maff.go.jp/j/kikaku/hakusyo/24hakusyo/190411.html>

forêts procurent une variété de biens et services indispensables à la vie des populations et à l'économie nationale, en remplissant de multiples fonctions telles que conservation des sols, conservation des bassins versants et prévention du réchauffement du globe». Dans les résultats des sondages publics, on constate que les attentes du public à l'endroit des rôles de la forêt ont évolué. Dans ces attentes, alors que «la production de bois servant de matériaux de construction de logements et matières premières pour les meubles, le papier, etc.» était arrivée en neuvième position en 1999, en 2015 elle a été classée quatrième en 2015. Dans les résultats des sondages publics menés en 2015, dans le trio de tête on trouve Prévention des catastrophes, Contribution à la prévention du réchauffement du globe par l'absorption de CO<sub>2</sub> et Stockage des ressources en eau.

La production intérieure totale<sup>101</sup> de bois ronds a augmenté, de 18,730 millions de m<sup>3</sup> en 2008 à 23,181 millions de m<sup>3</sup> en 2017 comme l'indique la figure 4.6. Sur cette production totale, on voit dans la figure 4.5 que 12,632 millions de m<sup>3</sup> ont été utilisés pour le bois d'œuvre, 5,193 millions de m<sup>3</sup> pour la pâte de bois et les copeaux, 3,993 millions de m<sup>3</sup> pour les contreplaqués, 1,363 million de m<sup>3</sup> pour d'autres usages, 0,311 million de m<sup>3</sup> pour cultiver des champignons shiitakés et 7,793 millions de m<sup>3</sup> pour le bois de feu. Au cours de la décennie passée, la progression de bois ronds pour le contreplaqué et le bois de feu a été remarquable. Comme nous le verrons pas la suite, les importations de bois ronds pour le contreplaqué ont spectaculairement chuté suite à la diminution des ressources des forêts naturelles et à la hausse des restrictions frappant les exportations de ressources naturelles dans les pays producteurs de bois, ce qui s'est traduit par une demande en bois ronds d'origine japonaise pour remplacer les bois ronds importés. Depuis le grand séisme de l'est du Japon en 2011, les attentes et la demande en combustibles de biomasse sont en augmentation dans l'Archipel de même que la production de bois à usage de bois de feu.

Figure 4.5: Production de bois ronds locaux par finalité



Source: Agence japonaise des forêts, Mokuzaï jukyuhyô (Tableau de l'offre et de la demande en bois, parution annuelle)

<sup>101</sup> Les chiffres de la production et du commerce figurant dans ce chapitre peuvent ne pas correspondre aux chiffres de l'OIBT qui sont dérivés des données officielles que soumet le Point focal de l'OIBT au Japon par le biais du Questionnaire commun sur le secteur forestier 2017 et qui sont présentés dans les appendices 1 et 2. Des consultations étaient en cours avec le Gouvernement du Japon au sujet des données communiquées dans la présente étude à la période de finalisation de la Revue biennale. Toute révision ou observation se rapportant à la production et au commerce japonais de bois seront publiées en temps utile sur: [https://www.ito.int/biennial\\_review/](https://www.ito.int/biennial_review/)

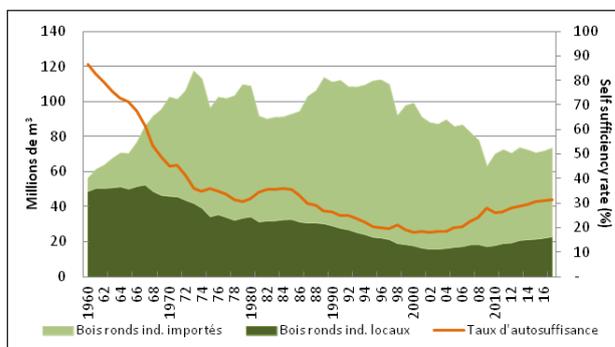
## L'offre et la demande en bois au Japon durant la période 2008-2017

### L'offre en bois

#### (1) Évolution de l'offre en bois

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, au Japon, une part significative des forêts a atteint un âge exploitable et l'objectif n'est donc plus aujourd'hui de planter et d'entretenir, mais de récolter. Si l'on regarde les caractéristiques régionales, le cycle de rotation du cèdre du Japon se situe entre 40 et 60 années, contre 60 à 70 ans pour le cyprès du Japon. Avec la maturation des forêts plantées, comme l'indique la figure 4.6, l'offre en bois ronds locaux au Japon a suivi une tendance baissière jusqu'en 2002 après avoir culminé à 52,7 millions de m<sup>3</sup> en 1967, avant de chuter à 46,2 millions de m<sup>3</sup> en 1970, à 34,6 millions de m<sup>3</sup> en 1980, à 29,4 millions de m<sup>3</sup> en 1990 et à 18 millions de m<sup>3</sup> en 2000. Elle est toutefois en hausse depuis 2002, année où l'offre a atteint 16,1 millions de m<sup>3</sup>, pour ensuite augmenter à 18,6 millions de m<sup>3</sup> en 2007, 19,7 millions de m<sup>3</sup> en 2012 et 23,2 millions de m<sup>3</sup> en 2017. Dans les années 2000, une part notable de l'offre en bois ronds locaux a été alimentée par les coupes d'éclaircie, lesquelles avaient été favorisées suite à la signature du Protocole de Kyoto en 1997 et son entrée en vigueur en 2006.

Figure 4.6: Évolution de l'offre en bois et taux d'autosuffisance<sup>102</sup>



Source: Agence japonaise des forêts, Mokuzaï jukyuhyô (Tableau de l'offre et de la demande en bois, parution annuelle); Ministère japonais des finances, Japan Trade Statistics (Statistiques du commerce japonais, parution annuelle)

La figure 4.6 montre que le taux d'autosuffisance en bois a chuté à son plus bas niveau en 2002, avec 18 pour cent, avant de remonter continuellement jusqu'à aujourd'hui. Le taux d'autosuffisance en bois ronds industriels était de 32 pour cent en 2017 et celui des bois ronds, y compris bois de feu, de 36 pour cent. Cette progression de l'autosuffisance est imputable à des facteurs côté offre et côté demande. Du côté offre, il y a eu une augmentation significative de la production de bois ronds dans le cadre du Protocole de Kyoto, tandis que du côté demande, l'expansion de la demande dans le secteur des contreplaqués a contribué à cette hausse.

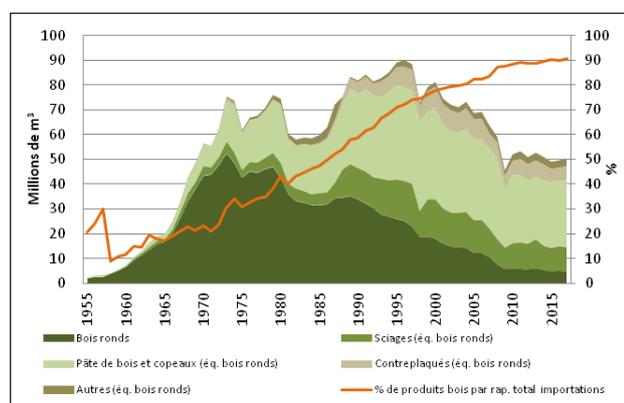
#### (2) Bois ronds et produits bois importés par type de produit

Le volume total des importations de bois ronds et produits bois a augmenté de 1955 à 1973, sous l'effet de la hausse du nombre de

<sup>102</sup> Le taux d'autosuffisance (SSR) est défini comme suit: SSR = production × 100 / (production + importations - exportations).

mises en chantier de logements, comme le montre la figure 4.7. Il est ensuite nettement retombé durant la première moitié des années 80 suite au second choc pétrolier de 1978-1979, mais jusqu'aux années 90 à l'époque de la bulle économique japonaise, son niveau dépassait plus ou moins 70 millions de m<sup>3</sup>. Depuis la seconde moitié des années 90, le volume des importations est en baisse comme indiqué dans la figure. Cela s'explique par 1) une demande moindre en produits bois dans la deuxième moitié des années 90 après le grand séisme d'Hanshin-Awaji; 2) les contraintes pesant sur la ressource forestière dans des pays exportateurs de bois comme ceux d'Asie du Sud-Est ou aux États-Unis; et (3) la demande grandissante en bois ronds et produits bois en Chine depuis la fin des années 90. En 2009, les importations de bois ronds et produits bois ont sensiblement chuté sous l'effet de la crise financière mondiale. L'imposition de droits de douane restrictifs sur les bois ronds de conifères par le Gouvernement russe durant la seconde moitié des années 2000 a aussi eu un impact sur les échanges et nettement réduit le volume des importations japonaises de bois ronds.

**Figure 4.7: Évolution du volume de bois ronds et produits bois importés par type de produit**



Source: Agence japonaise des forêts, Mokuzaï jukyuhyô (Tableau de l'offre et de la demande en bois, parution annuelle)

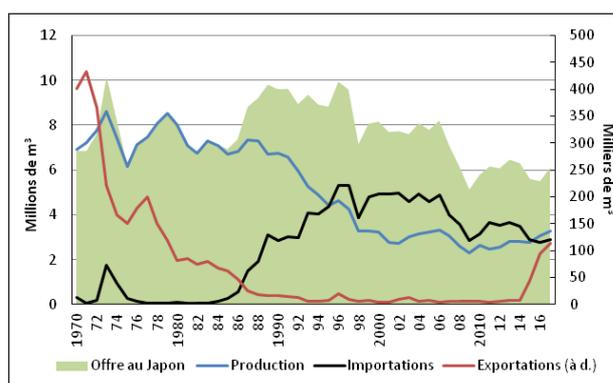
De 2008 à 2017, les importations japonaises de bois ronds et produits bois ont significativement diminué, de 14,9 pour cent, comme le montre le tableau 4.1. Ce sont celles de bois ronds qui ont accusé le recul le plus important, de 38,8 pour cent au cours des dix dernières années. En 2008, 59,2 millions de m<sup>3</sup> de bois ronds et produits bois ont été importés au total, dont 7,6 millions de m<sup>3</sup> (13 pour cent) pour les bois ronds, 10,3 millions de m<sup>3</sup> (17 pour cent) de sciages, 6,5 millions de m<sup>3</sup> (11 pour cent) de pâte de bois, 26,1 millions de m<sup>3</sup> (44 pour cent) de copeaux, 6,3 millions de m<sup>3</sup> (11 pour cent) de contreplaqués et 2,2 millions de m<sup>3</sup> (4 pour cent) «autres». En 2017, ce total s'est élevé à 50,4 millions de m<sup>3</sup>, dont 4,7 millions de m<sup>3</sup> (9 pour cent) de bois ronds, 10 millions de m<sup>3</sup> (20 pour cent) de sciages, 5,9 millions de m<sup>3</sup> (12 pour cent) de pâte de bois, 21,2 millions de m<sup>3</sup> (42 pour cent) de copeaux, 5,6 millions de m<sup>3</sup> (11 pour cent) de contreplaqués et 3 millions de m<sup>3</sup> (4 pour cent) «autres». Ces dernières années, la part des importations de produits bois transformés a augmenté, pour atteindre 90 pour cent de leur total en 2017. (figure 4.7 et tableau 4.1).

Tableau 4.1 Importations de bois ronds et produits bois au Japon					
Unités: millier de m <sup>3</sup> , %					
	2008	Part	2017	Part	Évolution
<b>Total général</b>	<b>59 234</b>	<b>100</b>	<b>50 431</b>	<b>100</b>	<b>-14,9</b>
Bois ronds	7 622	13	4 666	9	-38,8
Produits bois	51 611	87	45 764	91	-11,3
Sciages	10 319	17	9 978	20	-3,3
Pâte de bois	6 526	11	5 887	12	-9,8
Copeaux	26 196	44	22 216	42	-19,0
Contreplaqués	6 283	11	5 663	11	-9,9
Autres	2 287	4	3 020	6	32,1

Source: Agence japonaise des forêts, Mokuzaï jukyuhyô (Tableau de l'offre et de la demande en bois, publié chaque année)

La figure 4.8 indique l'offre en contreplaqués sur le marché japonais de ce produit depuis 1970. Son volume total se situe approximativement dans une fourchette de 7 à 10 millions de m<sup>3</sup> entre les années 70 et 2007, pour ensuite chuter à environ 6 millions de m<sup>3</sup> dans le sillage de la crise financière mondiale de 2008. La production intérieure de contreplaqués a reculé, de 8 millions de m<sup>3</sup> en 1980 à 3 millions de m<sup>3</sup> en 2000, sous l'effet des restrictions et interdictions d'exportation de grumes imposées en Indonésie et en Malaisie après les années 80. Par la suite, elle s'est stabilisée autour de 3 millions de m<sup>3</sup> dans les années 2000 avant de peu à peu remonter depuis 2010. Les importations de bois ronds à destination des placages, y compris des bois ronds des mers du Sud, ont sensiblement diminué au cours de cette période, alors que l'emploi de bois ronds locaux pour les placages a, lui, augmenté. Le volume de bois ronds importé pour les placages n'était que de 880 000 m<sup>3</sup> alors que celui des bois ronds locaux s'élevait à 3,99 millions de m<sup>3</sup> en 2017, la production intérieure de bois ronds représentant 82 pour cent de la consommation totale de bois ronds. Selon les statistiques officielles (Mokuzaï jukyuhyô, 2017), le cèdre du Japon représentait 62 pour cent de la consommation de bois ronds, le mélèze du Japon 19 pour cent et le cyprès du Japon 6 pour cent. La production de bois ronds évolue, passant des coupes d'éclaircie aux coupes claires, et on constate une tendance grandissante à utiliser principalement du cèdre du Japon pour le contreplaqué.

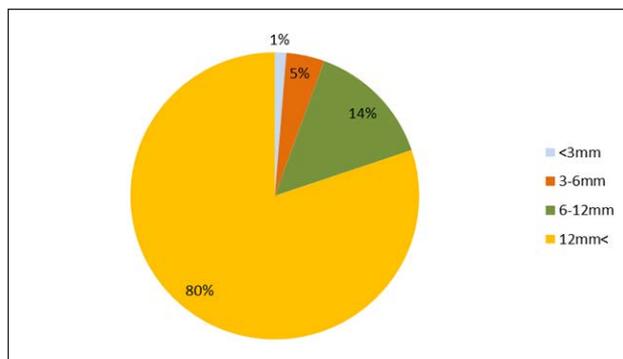
**Figure 4.8: Offre en contreplaqués au Japon**



Source: Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF), Mokuzaï jukyuhokokusho (Rapport sur l'offre et la demande en bois, parution annuelle); Ministère japonais des finances, Trade Statistics of Japan (Statistiques du commerce japonais, parution annuelle)

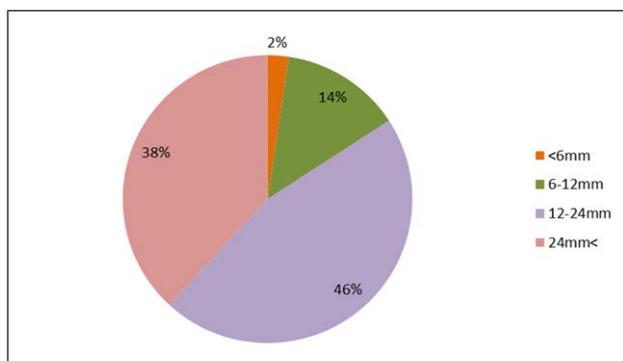
Jusqu'en 2008, on produisait en grande majorité des contreplaqués minces, et la gamme des épaisseurs allait du moins de 3 mm jusqu'à plus de 12 mm. Pour 80 pour cent environ, il s'agissait en 2008 de contreplaqués de 12 mm et plus d'épaisseur, comme le montre la figure 4.9. Il y a eu par la suite une évolution radicale dans les contreplaqués fabriqués au Japon au cours de la décennie passée. Ces dernières années, la production de contreplaqués de 12 à 24 mm constituait plus de 50 pour cent du total, et ceux de 24 mm ou plus ont dépassé 35 pour cent. (figure 4.10). Cette évolution reflète le remplacement des bois de feuillus tropicaux par des conifères locaux dans la production de contreplaqués.

**Figure 4.9: Production de contreplaqués par épaisseur, 2008**



Source: Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF, 2009), Mokuzaï jukyū hokokusho (Rapport sur l'offre et la demande en bois)

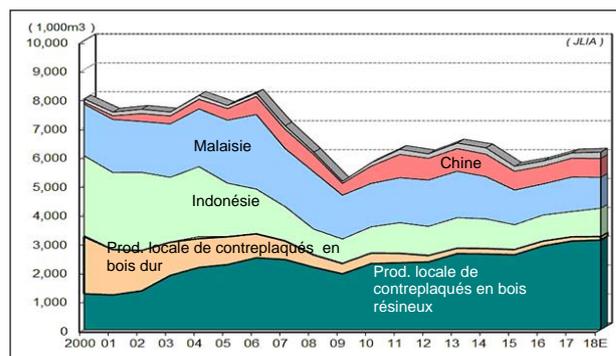
**Figure 4.10: Production de contreplaqués par épaisseur, 2017**



Source: Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF, 2009), Mokuzaï jukyū hokokusho (Rapport sur l'offre et la demande en bois)

Les exportations de contreplaqués sont en progression depuis 2015, essentiellement à destination des Philippines. Elles ont atteint 110 000 m<sup>3</sup> au total en 2017. Il convient de comprendre que les contreplaqués sont exportés aux Philippines en association avec des sciages, puis réimportés au Japon après avoir été précoupés aux Philippines par un grand constructeur japonais de logements. En revanche, les importations de contreplaqués ont nettement augmenté à partir des années 80 jusqu'aux années 90 suite à l'introduction de mesures visant à favoriser les industries du contreplaqué en Indonésie et en Malaisie (en particulier dans les États du Sabah et du Sarawak). Elles ont ainsi atteint 5 millions de m<sup>3</sup> au milieu des années 90, mais la tendance est à la baisse depuis le milieu des années 2000, comme le montre la figure 4.8.

**Figure 4.11: Fournisseurs du marché japonais des contreplaqués**



Source: Association japonaise des importateurs de bois (JLIA)

La figure 4.11 montre l'évolution intervenue au niveau des fournisseurs de contreplaqués depuis 2000. Le volume de l'offre intérieure est resté stable, se situant dans une fourchette de 2,7 millions de m<sup>3</sup> à 3,3 millions de m<sup>3</sup> environ. Durant cette période, l'offre intérieure a excédé le chiffre de 3 millions de m<sup>3</sup> dans les années 2000, de 2003 à 2007, ainsi qu'en 2016 et 2017, avant toutefois de retomber à 2,7 millions entre 2008 et 2012. Bien que le volume de contreplaqués de feuillus ait reculé, celui de contreplaqués de conifères a en revanche augmenté au cours de cette période. Les contreplaqués importés ont quant à eux spectaculairement diminué, dans les années 2000 pour ceux d'Indonésie puis dans les années 2010 pour les contreplaqués de Malaisie, ces deux volumes étant aujourd'hui inférieurs à 1 million de m<sup>3</sup> par an. En revanche, les importations de contreplaqués chinois ont progressivement augmenté dans les années 2000, pour atteindre aujourd'hui quelques centaines de milliers de m<sup>3</sup> par an.

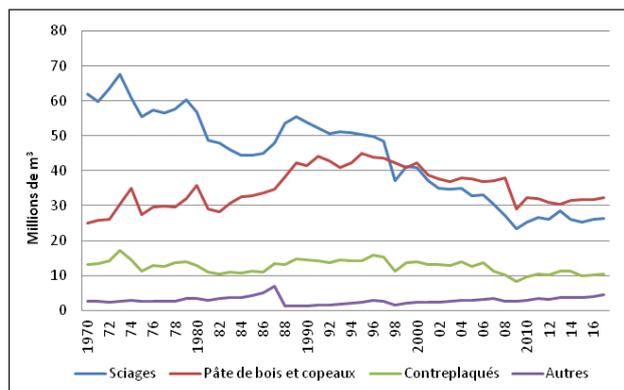
## La demande en bois

### (1) Demande en bois par usage

Au Japon, la demande en produits bois a rapidement augmenté au fil et à mesure du développement économique qui a suivi la période de reconstruction d'après-guerre et la période de forte croissance économique entre le milieu des années 50 et le début des années 70, lesquelles se sont accompagnées d'une remarquable hausse des mises en chantier de logements. En 1973, la demande a atteint son pic, avec 117,6 millions de m<sup>3</sup>. Toutefois, la première crise pétrolière de 1973 et la seconde en 1979 ont eu des conséquences déléteres sur le marché des produits bois, dont la demande a fluctué à plusieurs reprises. Après 1987, la demande en produits bois est restée généralement stable à environ 100 millions de m<sup>3</sup> par an. Elle a toutefois par la suite chuté, suite à l'éclatement de la bulle économique en 1991 et à la récession économique qui a suivi. On notera que cette demande a aussi connu un net recul dans le sillage de la dégradation de la conjoncture économique en 2008.

La figure 4.12 montre la demande en bois par usage à partir des années 70. Pendant cette période, la réduction de la demande en bois à usage de sciages a été significative, sachant que de 70 millions de m<sup>3</sup> environ par an au début des années 70 elle a chuté pour se situer dans les 25 millions de m<sup>3</sup> ces dernières années. La demande en pâte de bois et copeaux a augmenté dans les années 70 à 80 avant toutefois de fléchir lors du déclenchement de la crise financière mondiale. La demande en bois destinés à fabriquer des contreplaqués est restée stable, à environ 10 millions de m<sup>3</sup> durant cette période.

**Figure 4.12: Demande en bois par usage, en équivalent bois ronds**

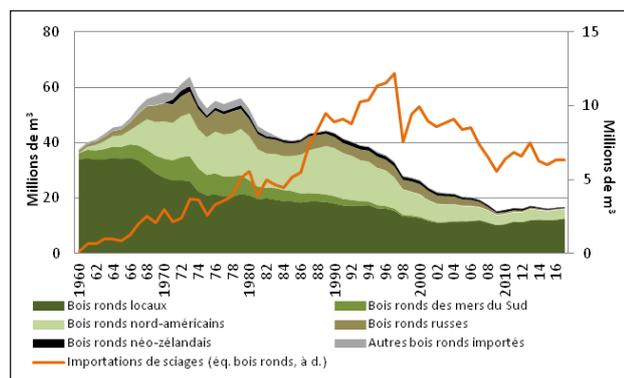


Source: Agence japonaise des forêts, Mokuzaï jukyuhyô (Tableau de l'offre et de la demande en bois, parution annuelle)

## (2) Demande dans la filière des sciages

La figure 4.13 montre l'évolution de l'offre en bois ronds destinée à la filière des sciages. Cette offre a augmenté pour atteindre son plus haut de 63,7 millions de m<sup>3</sup> en 1973. Son volume a par la suite chuté jusqu'en 1975, lorsqu'il a entamé son rebond. Il continue toutefois depuis 1979 de diminuer. Ce recul de la demande en bois ronds dans l'industrie des sciages résulte de la baisse du nombre de mises en chantier de logements au Japon. En effet, sachant que 80 pour cent environ des sciages sont employés dans la construction, la demande en bois ronds dans ce secteur est fortement corrélée au nombre de mises en chantier de logements neufs en bois.

**Figure 4.13: Demande en bois ronds dans la filière des sciages par source de fourniture**

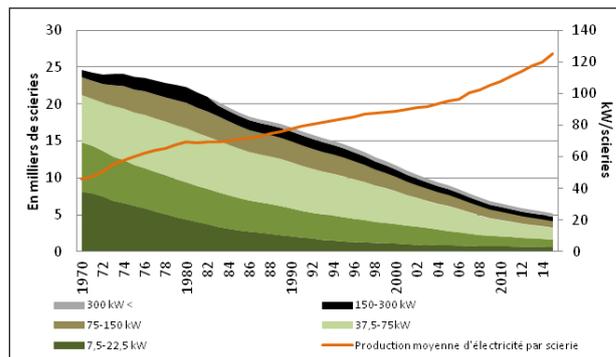


Source: Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF), Mokuzaï jukyuhokokusho (Rapport sur l'offre et la demande en bois, parution annuelle); Ministère japonais des finances, Trade Statistics of Japan (Statistiques du commerce japonais, parution annuelle)

L'offre totale en bois ronds dans la filière des sciages s'élevait approximativement à 16,8 millions de m<sup>3</sup> en 2017 comme l'indique la figure 4.13. Sur ce chiffre, les bois ronds du Japon représentaient 12,6 millions de m<sup>3</sup> (75,2 pour cent), ceux des mers du Sud 0,08 million de m<sup>3</sup> (0,5 pour cent), ceux d'Amérique du Nord 3,3 millions de m<sup>3</sup> (19,5 pour cent), ceux de Russie 0,24 million de m<sup>3</sup> (1,4 pour cent), ceux de Nouvelle-Zélande 0,4 million de m<sup>3</sup> (2,5 pour cent) et ceux d'autres sources 0,15 million de m<sup>3</sup> (0,9 pour cent). Le rapport entre les bois d'origine japonaise et l'offre totale était de 41,4 pour cent en 1990 contre 75,2 pour cent en 2017. Les importations japonaises

de sciages ont été en augmentation des années 50 jusqu'au milieu des années 90, comme l'indique la figure 4.13, avant de reculer toutefois dans la dernière moitié des années 90, principalement dû à la baisse des mises en chantier de logements.

**Figure 4.14: Nombre de scieries par production et production moyenne d'électricité par scierie**



Source: Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF), Mokuzaï jukyuhokokusho (Rapport sur l'offre et la demande en bois, parution annuelle)

On dénombrait au Japon 5 927 scieries. Sur ce chiffre, il s'agissait pour 82,4 pour cent de petites et moyennes unités de production de moins de 150 kW. Leur nombre a en général diminué depuis les années 70, celui des petites et moyennes unités de manière notable.

## (3) Demande dans la filière du contreplaqué

À la fin des années 80, les bois ronds utilisés pour le contreplaqué étaient en majorité des feuillus importés de pays d'Asie du Sud-Est. Cette situation a changé lorsqu'en 1985 les exportations de bois ronds ont été bannies en provenance d'Indonésie, pays qui était le principal fournisseur de bois durs au Japon jusqu'à la fin des années 70. Les fabricants de contreplaqués au Japon qui utilisaient des feuillus produits dans des pays d'Asie du Sud-Est ont alors progressivement changé de matériaux dans les années 90 pour se tourner vers des conifères essentiellement produits en Russie et en Nouvelle-Zélande (tableau 4.2). Les bois ronds russes à usage de contreplaqués ont augmenté, de 181 000 m<sup>3</sup> en 1990 à 928 000 m<sup>3</sup> en 1995, 1,893 million de m<sup>3</sup> en 2000, et 2,506 millions de m<sup>3</sup> en 2005. Les bois ronds de Nouvelle-Zélande destinés au contreplaqué ont aussi progressé, de 103 000 m<sup>3</sup> en 1990 à 603 000 m<sup>3</sup> en 2000.

Assurer un approvisionnement stable en bois ronds est devenu une question importante pour la filière du contreplaqué en raison de la sévérité de la conjoncture économique internationale avec par exemple de soudaines fluctuations des taux de change et la hausse des coûts du transport maritime de fret. Dans la seconde moitié des années 90, la technologie de fabrication du contreplaqué s'est développée, ce qui a permis aux bois ronds de conifères locaux de devenir une matière première essentielle pour le contreplaqué. Le volume de bois ronds locaux utilisé dans la production de contreplaqué est en augmentation depuis cette période, passant de 138 000 m<sup>3</sup> en 2000, à 863 000 m<sup>3</sup> en 2005, 2,490 millions de m<sup>3</sup> en 2010, 3,356 millions de m<sup>3</sup> en 2015 et 3,993 millions de m<sup>3</sup> en 2017. La part de bois ronds locaux a rapidement progressé, de 3 pour cent en 2000 à 19 pour cent en 2005, puis 65 pour cent en 2010, et atteignait 80 pour cent en 2015.

Tableau 4.2 Offre en bois ronds dans la filière japonaise du contreplaqué

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Importations	9 485	7 093	5 263	3 773	4 039	3 595	1 849	1 128	1 321	1 334	1 235	1 165	1 214	864	957	882
Bois ronds des mers du Sud	9 129	5 502	2 597	1 108	1 018	846	535	399	424	347	251	204	216	193	184	134
Bois ronds nord-américains	63	102	29	13	26	48	135	194	412	877	855	871	869	544	588	594
Bois ronds russes	181	928	1 893	2 506	2 897	2 655	1 123	443	431	92	x	x	88	100	151	106
Bois ronds néo-zélandais	103	388	603	124	83	35	33	64	44	x	x	x	35	20	28	44
Autres bois ronds importés	9	173	141	22	15	11	23	28	10	18	129	3	6	5	5	4
Production nationale	354	369	546	863	1 144	1 632	2 137	1 979	2 490	2 524	2 602	3 016	3 191	3 356	3 682	3 993
Pin			60	74	98	130	135	61	107	83	137	142	152	237	176	184
Cèdre du Japon	0	1	266	542	803	1 061	1 297	1 176	1 538	1 550	1 593	1 922	2 111	2 087	2 280	2 481
Cyprès du Japon			0	0	0	6	25	81	55	75	87	104	126	188	240	221
Mélèze	3	40	171	210	217	386	592	607	649	727	690	733	681	687	798	757
Autres confères	14	144	17	7	8	36	54	47	127	79	86	105	107	141	173	329
Bois dur	337	184	32	30	18	13	34	7	14	10	9	10	14	16	15	21
Total	9 839	7 462	5 809	4 636	5 183	5 227	3 986	3 107	3 811	3 858	3 837	4 181	4 405	4 218	4 638	4 875
Part de la prod Nationale	4	5	9	19	22	31	54	64	65	65	68	72	72	80	79	82

Source: Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF), Mokuzai jūkyū hokokusho (Rapport sur l'offre et la demande en bois, parution annuelle) et Mokuzai tokai (Statistiques sur le bois, parution annuelle)

Les tableaux 4.2 et 4.3 montrent que, au Japon, la demande totale en contreplaqués (en équivalent bois ronds) a dépassé 7,5 millions de m<sup>3</sup> de 2000 à 2006. Elle a toutefois reculé à 5,13 millions de m<sup>3</sup> en 2009 immédiatement après la crise financière mondiale, avant de légèrement remonter de 2011 à 2014 lorsqu'elle a excédé 6 millions de m<sup>3</sup>. Dès lors toutefois, elle se situe dans une fourchette de 5,49 millions de m<sup>3</sup> à 6,8 millions de m<sup>3</sup> par an et atteint aujourd'hui 70 pour cent environ du niveau de la demande de 2000. Durant la période 2000-2006, le nombre de constructions de maisons neuves a dépassé 1,1 million d'unités, un chiffre retombé à 790 000 en 2008. Par la suite, les mises en chantier de logements se sont situées dans une fourchette de 810 000 à 980 000 unités par an, la demande en contreplaqués correspondant au nombre de mises en chantier de logements neufs. Dans la construction d'habitations au Japon, le contreplaqué est en effet utilisé pour les cloisons, le plancher, les coffrages à béton, etc.

Le nombre de fabriques de contreplaqués a diminué, de 45 en 2008 à 34 en 2017, les effectifs régressant également, de 4 975 à 3 687 employés. Si la fabrication de contreplaqués a suivi au Japon une tendance haussière ces dernières années, le nombre de fabriques et les effectifs ont par contre diminué dans la mesure où la taille des usines s'est élargie et où la productivité a augmenté. La production intérieure de contreplaqués ayant progressé, le taux d'autosuffisance en contreplaqués a significativement augmenté, de 42 pour cent en 2008 à 54 pour cent en 2017.

Eu égard aux utilisations finales, les fabricants de meubles tels que *Nitori* et *Ikea* intensifient leur emploi de bois ronds issus de forêts de plantation pour leurs matières premières.

#### (4) Demande dans la filière des copeaux

En 2012, la part de bois locaux dans l'apport en matières premières des fabriques locales de copeaux était de 99,7 pour cent. L'évolution de l'offre en bois dans la filière des copeaux est indiquée en figure 4.15. L'offre en bois qui lui est destinée a rapidement augmenté jusqu'en 1971 pour culminer à 11,2 millions de m<sup>3</sup> en 1985. Elle a par la suite considérablement diminué de 1985 à 1994 et baisse lentement depuis cette période.

L'offre totale en bois destinée à la filière des copeaux se situait autour de 4,57 millions de m<sup>3</sup> en 2012. Sur ce chiffre, les bois d'origine locale représentaient 4,56 millions de m<sup>3</sup> (99,7 pour cent), les bois des mers du Sud 0,006 million de m<sup>3</sup> (0,1 pour cent) et les bois nord-américains 0,009 million de m<sup>3</sup> (0,2 pour cent). La part locale de l'offre totale en bois est restée stable.

### Emploi des bois tropicaux durant la période 2008-2017 (dont questions de légalité/d'offre)

#### Importations de bois ronds tropicaux (bois ronds des mers du Sud)

Au sein de l'offre en bois ronds destinée à la filière japonaise du contreplaqué, qui est la plus importante destination des importations japonaises de bois tropicaux, les importations de bois ronds sont en baisse depuis les années 2000, tandis que les bois ronds récoltés au Japon sont en hausse, comme indiqué précédemment. La figure 4.15 en montre l'évolution chronologique. Les importations ont ainsi diminué de 1,849 million de m<sup>3</sup> en 2008 à 882 000 m<sup>3</sup> en 2017, l'offre intérieure augmentant elle de 2,137 millions de m<sup>3</sup> à 3,993 millions de m<sup>3</sup> durant cette même période. Au cours des

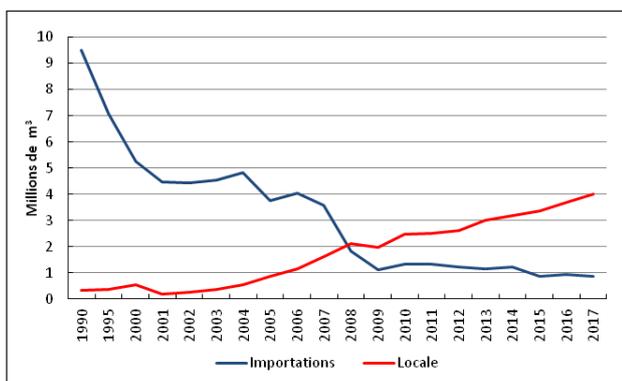
**Tableau 4.3 Nombre de fabriques de contreplaqué et offre en contreplaqué sur le marché intérieur**

	Mises en chantier de logements (en milliers d'unités)	Usines de contreplaqué		Production (m <sup>3</sup> )	Export (m <sup>3</sup> )	Import (m <sup>3</sup> )	Offre (m <sup>3</sup> )	Taux d'autosuffisance (%)
		Nombre	Effectif					
2008	1 093,5	45	4 975	2 586 000	5 687	3 559 931	6 140 244	42
2009	788,4	38	5 587	2 287 000	6 346	2 844 088	5 124 742	45
2010	813,1	37	4 975	2 645 000	6 113	3 130 135	5 769 022	46
2011	834,1	38	4 459	2 486 000	4 250	3 666 173	6 147 923	40
2012	882,8	36	4 108	2 549 000	6 537	3 525 664	6 068 127	42
2013	980,0	33	3 818	2 811 000	7 375	3 644 640	6 448 265	44
2014	892,3	32	3 759	2 813 000	8 335	3 491 168	6 295 833	45
2015	909,3	34	3 603	2 756 000	43 116	2 885 794	5 598 678	49
2016	967,2	32	3 565	3 063 000	93 594	2 770 633	5 490 039	56
2017	964,6	34	3 687	3 287 000	113 856	2 904 104	6 077 248	54

Note: «offre» = «production» + «importations» - «exportations»; Cette offre ne comprend pas les volumes des stocks.

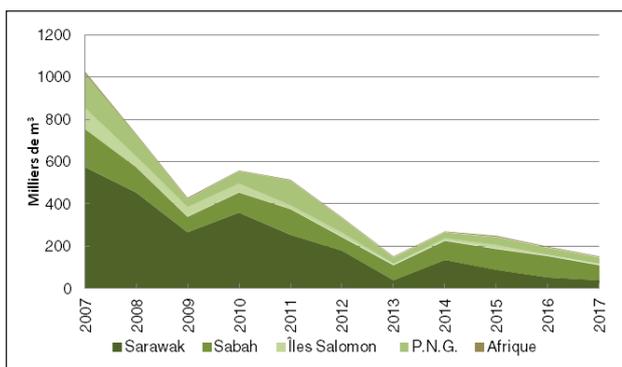
dix dernières années, le classement des deux a évolué de telle sorte que, en 2017, l'offre en bois ronds locaux destinée au contreplaqué était 4,5 fois supérieure au volume des importations de bois ronds.

**Figure 4.15: Offre en bois ronds destinée à la filière japonaise du contreplaqué**



Source: Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF), *Mokuzai jukyu hokokusho (Rapport sur l'offre et la demande en bois, parution annuelle)*; Ministère japonais des finances, *Trade Statistics of Japan (Statistiques du commerce japonais, parution annuelle)*

**Figure 4.16: Importations japonaises de bois ronds des mers du Sud et d'Afrique**



Source: Association japonaise des importateurs de bois (JLIA)

La figure 4.16 montre le volume de bois ronds des mers du Sud importé au Japon depuis l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique par pays d'origine. Cette figure a été préparée à partir de données fournies par l'Association japonaise des importateurs de bois (JLIA). Le volume de bois ronds des mers du Sud importés en 2007 a dépassé 1 million de m<sup>3</sup>, la majeure partie provenant de l'État du Sarawak suivi de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'État du Sabah. En 2017, les importations de bois ronds originaires de l'État du Sarawak avaient radicalement baissé, à seulement 41 000 m<sup>3</sup>, tandis que celles de l'État du Sabah s'élevaient à 71 000 m<sup>3</sup>. Dans l'état du Sarawak, la production de bois ronds a continué de fléchir depuis les années 90, un recul qui s'est en outre accéléré ces dernières années. De plus, depuis que l'état du Sabah a instauré en mai 2018 une nouvelle interdiction d'exporter des grumes impulsée par le renouvellement de l'administration, il est possible que le volume de bois ronds des mers du Sud importé au Japon chute encore davantage.

Le tableau 4.4 montre l'évolution des bois ronds des mers du Sud importés entre 2008 et 2017, par pays d'exportation. Au

**Table 4.4 Importations japonaises de bois ronds des mers du Sud**

	Unités: m <sup>3</sup> , %		
	2008	2017	Évolution (en %)
Philippines	-	-	-
Malaisie (Total)	575 147	111 891	-80,5
Sabah	119 198	71 202	-40,0
Sarawak	455 949	40 689	-91,0
Malaisie péninsulaire	-	-	-
Îles Salomon	51 895	6 029	-88,3
Papouasie-Nouvelle-Guinée	100 803	28 886	-71,3
Indonésie	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	727 845	146 806	-79,8

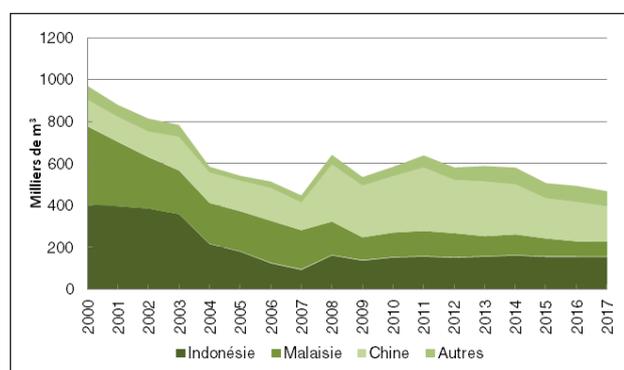
Source: Association japonaise des importateurs de bois (JLIA); Ministère japonais des finances, *Japan Trade Statistics (Statistiques du commerce japonais)*

nombre des évolutions intervenues durant cette période, on observe des réductions des importations en provenance de l'État du Sarawak de 91 pour cent, des îles Salomon de 88,3 pour cent, de Papouasie-Nouvelle-Guinée de 71,3 pour cent et de l'état du Sabah de 40 pour cent. Selon les interviews menées avec trois sociétés japonaises de commerce, notamment dans les États du Sarawak et du Sabah, les volumes de bois ronds exportés ont sensiblement diminué dans le contexte des ressources des forêts naturelles. Il convient également de noter que les mesures de lutte contre l'exploitation forestière illicite et le commerce associé (comme nous le verrons plus loin) ont eu des répercussions sur le commerce des bois ronds des mers du Sud.

### Importations de produits bois tropicaux (produits bois des mers du Sud)

En 2000, les importations de sciages des mers du Sud avaient atteint près de 1 million de m<sup>3</sup>, avant toutefois de reculer par la suite et diminuer de moitié entre 2000 et 2007 comme l'indique la figure 4.17. Le total des importations a avoisiné 600 000 m<sup>3</sup> par an de 2008 à 2014, pour ensuite de nouveau chuter à partir de 2015. Au début des années 2000, l'Indonésie était le principal exportateur de sciages des mers du Sud au Japon, produit dont elle exportait près de 400 000 m<sup>3</sup> par an (figure 4.17). Depuis 2008, les exportations indonésiennes ont régressé pour atteindre de 140 000 m<sup>3</sup> à 160 000 m<sup>3</sup>. La Chine exporte depuis 2008 son plus grand volume de sciages des mers du Sud en direction du Japon, qui a augmenté pour dépasser 250 000 m<sup>3</sup> par an de 2008 à 2013. La tendance est depuis à la baisse, avec un volume de 170 000 m<sup>3</sup> en 2017. La Chine transforme des bois ronds des mers du Sud importés d'Asie du Sud-Est et d'Afrique, qui sont ensuite exportés au Japon. Le recul des dernières années pourrait être imputé à l'amenuisement des ressources naturelles en Asie du Sud-Est. Pour la même raison, les importations de Malaisie ont aussi suivi une tendance baissière durant cette période, pour diminuer de 160 000 m<sup>3</sup> en 2008 à 70 000 m<sup>3</sup> en 2017.

Figure 4.17: Importations japonaises de sciages des mers du Sud



Note: Les importations ne comprennent pas les francs-bords (type de produit bois) de 2004 à 2008.

Source: Association japonaise des importateurs de bois (JLIA)

Le tableau 4.5 montre l'évolution des volumes de sciages des mers du Sud importés au Japon par pays exportateur en 2008 et 2017. Durant cette période, le volume des importations japonaises de sciages a diminué de 27 pour cent, celles en provenance de Chine reculant de 37,3 pour cent et celles de Malaisie de 55,8 pour cent. En revanche, les importations de sciages originaires du Viet Nam ont plus que triplé entre 2008 et 2017. Selon les interviews menées avec des firmes japonaises de commerce, on peut en conclure

que 1) il y a eu une expansion des forêts de plantation au Viet Nam; 2) la production de copeaux utilisant du bois de plantation y a augmenté; et 3) la filière de la transformation du bois s'y est développée. Par conséquent, le volume des importations japonaises de sciages provenant du Viet Nam devrait encore augmenter.

Table 4.5 Importations japonaises de sciages des mers du Sud

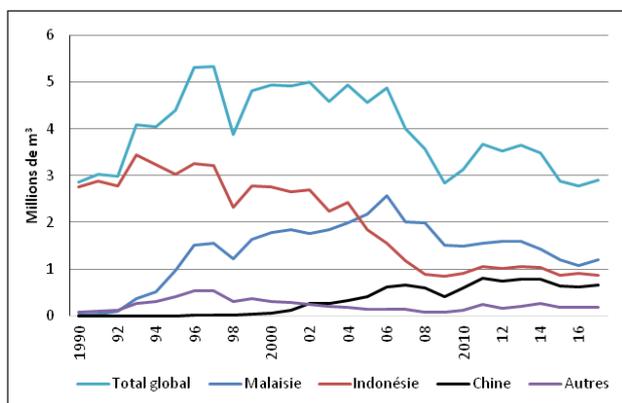
Unités: m <sup>3</sup> , %			
	2008	2017	Évolution (en %)
Chine	275 221	172 536	-37,3
Province chinoise de Taïwan	2 920	1 314	-55,0
Viet Nam	12 644	41 080	224,9
Thaïlande	15 624	8 585	-45,1
Malaisie	159 815	70 580	-55,8
Philippines	8 447	17 292	104,7
Indonésie	162 714	155 709	-4,3
République démocratique populaire lao	2 821	324	-88,5
Myanmar	465	2 194	371,8
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 477	0	-100,0
Autres	327	444	35,8
TOTAL	643 475	470 058	-27,0

Source: Association japonaise des importateurs de bois (JLIA); Ministère japonais des finances, Japan Trade Statistics (Statistiques du commerce japonais)

Durant la seconde moitié des années 1990 et la première moitié des années 2000, les importations de contreplaqués ont avoisiné 5 millions de m<sup>3</sup> par an. Elles ont toutefois progressivement reculé depuis, pour tomber à moins de 3 millions de m<sup>3</sup> ces dernières années, comme le montre la figure 4.18. Depuis 2006, la Malaisie est le principal exportateur de contreplaqués en direction du Japon, ses exportations atteignant environ 1,19 million de m<sup>3</sup> en 2017, suivie de l'Indonésie avec 880 000 m<sup>3</sup> et de la Chine avec environ 650 000 m<sup>3</sup>. Ces trois pays représentaient 94 pour cent des importations en 2017, comme l'indique le tableau 4.6. Toutefois, le volume des importations malaisiennes en 2017 se situait à 60 pour cent de celui de 2007, et celles d'Indonésie ont également diminué des trois quarts durant cette même période. Compte tenu de la chute de l'offre en ressources des forêts naturelles dans les pays du Sud-Est asiatique et des mesures prises au Japon pour lutter contre l'exploitation forestière illicite et le commerce associé, les importations de contreplaqués en provenance de ces pays pourraient davantage se réduire. Sachant que pour 80 pour cent environ les contreplaqués locaux sont fabriqués à partir de conifères du Japon, on considère que les bois ronds locaux représentent plus de 40 pour cent (en équivalent bois ronds) de la demande totale en contreplaqués. Et le volume de bois ronds locaux utilisé dans la filière de fabrication de contreplaqués devrait encore s'accroître.

S'il devient de plus en plus difficile d'importer des bois ronds depuis les états du Sabah et du Sarawak, il a été déterminé que l'*Anisoptera* spp. (mersawa) de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) était une essence adaptée à la fabrication de contreplaqués. Cela dit, le Gouvernement de PNG envisage également d'interdire

**Figure 4.18: Importations japonaises de contreplaqués**



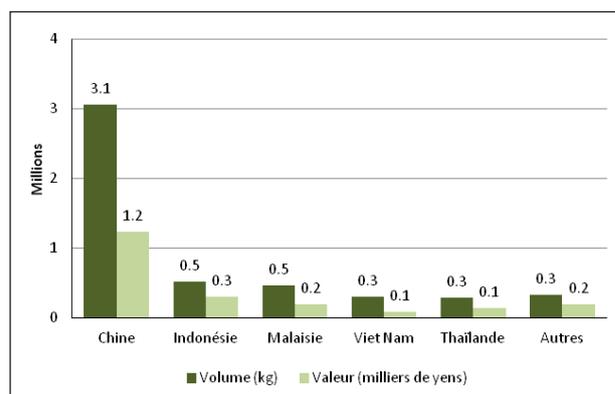
Source: Ministère japonais des finances, Japan Trade Statistics (Statistiques du commerce japonais)

les exportations de bois ronds en 2020. En outre, le Japon importe aussi des bois de placage des mers du Sud. Toutefois, suite à l'aménagement des ressources forestières naturelles des mers du Sud, elles font l'objet d'une réglementation plus stricte.

Comme indiqué précédemment, les importations japonaises de bois ronds tropicaux ont nettement diminué du fait que les entreprises japonaises aient délocalisé à l'étranger leur transformation de matières premières pour ensuite réexportier les produits finis au Japon. La figure 4.19 montre les importations japonaises de produits de revêtement de sol (SH 44.18.75: panneaux assemblés pour revêtement de sol, multicouches, en bois, autres qu'en bambou ou dont au moins la couche supérieure (couche d'usure) est en bambou) par les cinq principaux expéditeurs en 2018. Les codes du Système harmonisé (SH) commençant par 44.18 sont définis comme étant des «ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y compris les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardeaux (*shingles et shakes*) en bois». Les importations de produits SH 44.18.75 ont été rares en 2008, mais ont récemment augmenté ces dernières années comme le montre la figure 4.19. Les importations

en provenance de Chine sont les plus importantes, représentant 58 pour cent en volume (5,2 millions de kg au total) et 52 pour cent en valeur (23 milliards de yens au total) en 2018. Selon les interviews menées avec des firmes de commerce, le chêne et le bouleau de Chine et de la Fédération russe sont principalement utilisés pour les matériaux de face et le contreplaqué de lauan pour les matériaux de base. Les plus importants fournisseurs sont ensuite l'Indonésie, la Malaisie, le Viet Nam et la Thaïlande. Récemment, en raison de la hausse des prix du contreplaqué de lauan résultant d'une offre moindre dans ce produit, le contreplaqué de conifères du Japon est utilisé comme matériau de base, de sorte qu'il est possible que les importations reculent peu à peu à l'avenir. Sur le plan des parquets en bois massif, la demande en bois d'hévéa en Thaïlande, en *Acacia mangium* en Indonésie et en Malaisie, etc. est en hausse, dans un contexte de hausse des prix des produits chinois du parquet. Compte tenu de cette tendance, il est possible que le volume de parquet en bois massif utilisant des bois ronds de forêts de plantation de pays du Sud-Est asiatique augmente à l'avenir.

**Figure 4.19: Importations japonaises de revêtements de sol en bois (SH 44.18.75) depuis les cinq premiers expéditeurs, 2018**



Source: Ministère japonais des finances, Japan Trade Statistics (Statistiques du commerce japonais)

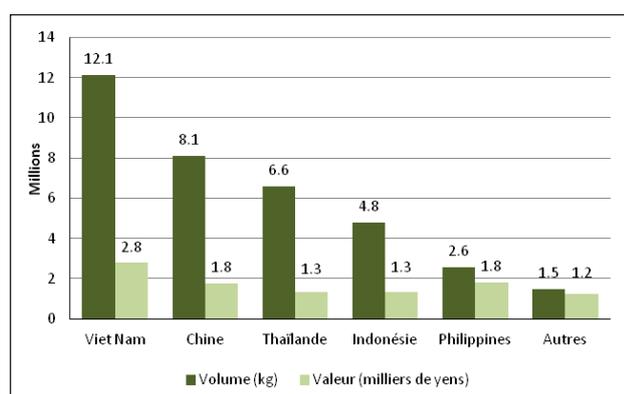
**Table 4.6 Importations japonaises de contreplaqués**

Unité: 1000 m <sup>3</sup>									
	Total	Malaisie	Indonésie	Chine	Prov. chin. de Taiwan	Canada	Philippines	Nouvelle-Zélande	Autres
2004	4 941	1 995	2 424	334	38	49	18	54	29
2005	4 570	2 177	1 848	403	18	32	22	47	23
2006	4 881	2 579	1 544	622	26	22	26	34	28
2007	4 008	2 009	1 180	668	17	35	29	45	25
2008	3 560	1 982	890	601	12	7	19	33	16
2009	2 844	1 515	847	409	6	5	12	30	20
2010	3 130	1 500	908	600	18	5	22	42	34
2011	3 666	1 554	1 061	810	20	60	31	62	68
2012	3 526	1 601	1 010	752	18	8	26	53	58
2013	3 645	1 604	1 056	786	25	6	11	54	102
2014	3 491	1 427	1 026	778	18	5	9	44	147
2015	2 886	1 200	859	649	11	2	8	24	133
2016	2 771	1 076	903	617	5	1	10	23	136
2017	2 904	1 190	878	655	0	1	5	17	158

Source: Ministère japonais des finances, Japan Trade Statistics (Statistiques du commerce japonais)

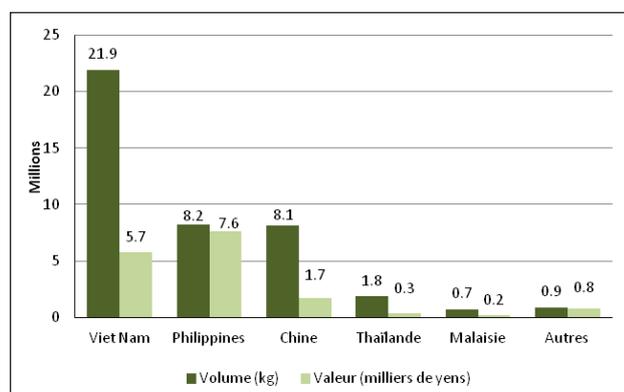
Comme l'indiquent les figures 4.20 et 4.21, de 2008 à 2018, les importations japonaises de meubles de cuisine en bois ont également augmenté de 20 pour cent en volume et de 60 pour cent en valeur. En 2018, elles atteignaient 41,7 millions de kg pour un chiffre de 16,2 milliards de yens. Le Viet Nam a été le principal exportateur en 2018, représentant 34 pour cent du volume total importé et 27 pour cent de la valeur totale d'exportation, suivi des Philippines, de la Chine, de la Thaïlande et de la Malaisie. Concernant les importations depuis les Philippines, le prix unitaire moyen à l'export est le plus élevé de tous les fournisseurs. Selon les résultats des interviews avec des firmes de commerce, un grand constructeur immobilier a importé au Japon des produits de charpenterie fabriqués aux Philippines. Certains pays d'Asie du Sud-Est produisent des revêtements de sol et meubles à partir de feuillus (chêne, noyer, cherry, etc.) importés d'Amérique du Nord. Ces dernières années, le Viet Nam est arrivé en tête des producteurs de meubles en bois de la région, suivi de la Thaïlande et de l'Indonésie.

**Figure 4.20: Importations japonaises de meubles de cuisine en bois (SH 94.03.40) depuis les cinq premiers expéditeurs, 2018**



Source: Ministère japonais des finances, Japan Trade Statistics (Statistiques du commerce japonais)

**Figure 4.21: Importations japonaises de meubles de cuisine en bois (SH 94.03.40) à partir des cinq principaux expéditeurs, 2018**



Source: Ministère japonais des finances, Japan Trade Statistics (Statistiques du commerce japonais)

## Questions de légalité/d'offre

La loi japonaise sur les achats verts a été révisée en avril 2006 et la Directive sur la vérification de l'origine légale et durable des bois ronds et produits bois (bois «goho» en japonais) a été

introduite. Cette Directive, préparée par l'Agence japonaise des forêts, promeut clairement les achats de bois ronds et produits bois qui sont confirmés légaux et durables. Elle cible l'ensemble des bois ronds et produits bois dans les domaines du papier, de la papeterie et des matériaux. Pour les bois ronds et produits bois connexes issus de coupes d'éclaircie, la certification n'est pas nécessaire au titre de l'utilisation efficace des ressources non utilisées. Elle s'applique aux propriétaires forestiers, aux ventes aux enchères de bois ronds, aux scieries, aux entreprises de commerce et aux responsables publics. Les bois goho répondent à trois objectifs: 1) promouvoir la gestion durable des forêts, des bois ronds et produits bois provenant d'une forêt certifiée par un tiers; 2) conserver les forêts en utilisant les bois ronds et produits bois issus de coupes d'éclaircie; 3) contribuer à la conservation des forêts par l'utilisation efficace du bois, l'utilisation efficace des ressources non utilisées et à la réutilisation du bois, des matières premières respectueuses de l'environnement tels que les matériaux recyclés.

La loi sur la promotion de l'usage et de la distribution de bois et produits dérivés récoltés dans le respect de la légalité (plus connue sous le nom de loi sur les bois propres) a été promulguée le 20 mai 2016 sur la base de la législation. Elle est entrée en vigueur le 20 mai 2017 au titre de loi de promotion et non de législation de contrôle. Il s'agit d'un dispositif de nature volontaire prévoyant des dispositions d'enregistrement et l'exercice de la diligence raisonnée. La loi sur les bois propres a pour objectif de promouvoir l'usage et la distribution de bois et produits dérivés récoltés dans la légalité qui sont conformes aux lois japonaises et à celles du pays d'origine (pays exportateur).

Afin d'accroître la distribution de bois légalement récoltés sur le marché, 1) les opérateurs d'une activité doivent promouvoir l'usage des bois et produits dérivés légalement récoltés, examiner et confirmer que l'emploi des bois récoltés légalement est conforme aux normes définies par les autorités et avoir recours à une «Entité du bois immatriculée» pour la commercialisation et le marketing; 2) les pouvoirs publics doivent: a) recueillir et fournir des informations sur le risque d'exploitation forestière illicite; b) diffuser le contenu de la loi; c) donner instruction, conseiller, réunir des rapports et mener des inspections sur site le cas échéant; d) diffuser les meilleures pratiques; et e) collaborer avec les pays étrangers et organisations compétentes, et s'aligner sur eux.

Trois ministères compétents (Ministère de l'agriculture, des forêts et des pêches; Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie; Ministère des territoires, des infrastructures, du transport et du tourisme) sont chargés d'établir et d'appliquer cette loi, qui couvre une vaste gamme de produits bois. Elle s'applique également à la distribution publique et privée dans le cadre des deux types d'entités du bois immatriculées comme suit; Type-1: filière en amont, de la récolte aux ventes aux enchères et à la fabrication, Type-2: autres non classées sous le Type-1 (filière en aval).

## Perspectives de la demande japonaise en bois tropicaux à l'horizon 2030

### Situation dans les pays d'origine

Selon des interviews menées avec l'Association japonaise des importateurs de bois et trois entreprises de commerce, l'État malaisien du Sabah a de nouveau interdit toute exportation de bois ronds en juin 2018 et il est également possible que l'État du Sarawak prohibe les exportations de bois ronds compte tenu de

la diminution des ressources des forêts naturelles. Dans l'État du Sarawak, les bois ronds destinés à l'export constituent jusqu'à 30 pour cent du volume récolté. Concernant les restrictions à l'export, les autorités de l'État du Sarawak envisagent de durcir ces restrictions en raison du déficit chronique dont souffre l'offre en bois ronds alimentant la filière locale du contreplaqué. Dans l'État du Sarawak, la production de bois ronds a diminué, de 8,715 millions de m<sup>3</sup> en 2014 à 5,490 millions de m<sup>3</sup> en 2017. Durant la première moitié de 2018, la production s'est élevée à 2,173 millions de m<sup>3</sup>. La production de bois ronds issus de plantations a augmenté, de 0,911 million de m<sup>3</sup> en 2015, à 1,304 million de m<sup>3</sup> en 2016 et 1,635 million de m<sup>3</sup> en 2017. Il est par exemple possible de récolter dix ans après plantation l'*Acacia mangium*, une essence adaptée à la fabrication de copeaux et de panneaux de particules, mais non à celle de contreplaqués.

En Malaisie, les bois ronds issus de forêts naturelles servent essentiellement à fabriquer des contreplaqués tandis que l'Indonésie utilise les bois ronds de ses forêts plantées pour le contreplaqué. Le principal marché de la Malaisie est le Japon, alors que l'Indonésie exporte en direction de la Chine, des États-Unis et du Japon, sans oublier son marché intérieur. Par conséquent, le Japon ne représente que l'un des marchés dans l'offre indonésienne.

Dans les pays producteurs de bois tropicaux, le nombre de fabriques de contreplaqués a été divisé par deux par rapport à la période de pic. Par le passé, les bois ronds récoltés illégalement étaient distribués et utilisés pour le contreplaqué, mais les mesures prises ces dernières années dans les pays développés d'Europe et aux États-Unis pour lutter contre ce type de produit ont été élargies, de sorte que les bois ronds destinés à l'industrie du contreplaqué se raréfient dans les pays d'Asie du Sud-Est. Dans les forêts naturelles, les ressources exploitables font l'objet de restrictions dans les pays du Sud-Est asiatique, et la réponse à l'exploitation forestière illégale se durcit. Le nombre de scieries et les industries du sciage évoluent également, pour suivre les tendances de la filière du contreplaqué. Le nombre d'usines de stratifiés exploitant des bois ronds issus de forêts de plantation augmente dans ces pays. Dans les pays d'Asie du Sud-Est, le volume de bois d'hévéa produit est également en hausse et les usines de transformation du bois qui exigent cette essence se font plus nombreuses depuis deux décennies. Les bois stratifiés ne demandent pas de bois ronds de grand diamètre pour être transformés. Les fabricants japonais de pneus investissent de

manière grandissante dans les plantations d'hévéa. Après avoir saigné la résine dans les plantations d'hévéa, les arbres sont coupés 25 à 30 ans après plantation et leur bois va alimenter la filière de la transformation.

### Lien entre la demande japonaise et les bois tropicaux

La demande en contreplaqué pour coffrages à béton s'élève à 700 000 m<sup>3</sup> par an et nécessite des contreplaqués fabriqués à partir de matières premières issues des mers du Sud. Les contreplaqués indonésiens et malaisiens sont utilisés pour les coffrages à béton et les lattes de plancher. Ils se distinguent des contreplaqués fabriqués au moyen de conifères japonais en termes d'utilisations. Si les contreplaqués malaisiens sont adaptés aux panneaux de coffrage à béton, ceux d'Indonésie le sont pour les dalles de plancher et autres nombreux usages versatiles (matériau de fondation sur les sites de construction, ventes en magasins de bricolage). Les contreplaqués importés de Chine servent pour les lattes de plancher. La qualité offerte par la Chine et le Viet Nam reste considérée comme étant inférieure. En Chine, les placages de peuplier sont utilisés pour le pli central et les placages des mers du Sud pour les faces. Les importations de contreplaqués du Viet Nam commencent à augmenter.

Selon des interviews menées avec l'Association japonaise des importateurs de bois et trois firmes de commerce, une seule fabrique de contreplaqués au Japon utilise essentiellement des bois ronds des mers du Sud, et quelques-unes en emploient de petites quantités. Sur la base d'une interview avec une firme de commerce, les contreplaqués en bois des mers du Sud font l'objet d'une demande spécifique en raison de leur qualité supérieure en termes de résistance, de caractéristiques de surface, de facilité de transformation, d'absorption des chocs, d'isolation phonique, etc., et le fait est qu'aucun autre produit ne peut s'y substituer. Il est donc possible que la demande en contreplaqués de bois des mers du Sud se maintienne en raison de leurs caractéristiques spécifiques. En revanche, une autre firme interviewée juge que les entreprises japonaises sont réfractaires à l'importation de bois des mers du Sud en raison des mesures de lutte contre l'exploitation forestière illicite. Contrairement à ce qui se passait auparavant, plusieurs entreprises ont en effet ouvert le dialogue avec des organisations non gouvernementales. Compte tenu de ces développements, il est peu probable que la demande en bois des mers du Sud augmente et l'on anticipe plutôt que le volume des importations diminuera progressivement.